DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de COMBLOUX

COMBLOUX
360° mont blanc france

Document graphique du règlement

PLAN N°	PROCEDURES	
4/4	ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE 1:2 500	*Dossier pour approbation* Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal en date du 17 juin 2024 Le Maire, Claude Chambel	

0 25 m
0 1 cm

CONCEPTION	B.E. CARTOGRAPHIE	PLAN CADASTRAL
ESPACES & MUTATIONS PARC ALTAIS ANNECY 27 rue Adrastée 74650 CHAVANOD	InfoSIG Cartographie 10 Ter Avenue de Genève 74 000 ANNECY	Fond Cadastral Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés Diffusion DGFIP Octobre 2022 Bâti cadastral Source DGFIP (Jan 2023) Mise à jour du bâti Espace & Mutation (Fév. 2023)

Edition cartographique n°9 du 17/06/2024

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA : Zone dense et mixte du centre, elle vise à conforter le pôle existant
- UB : Zone de moyenne densité, elle correspond à la zone d'habitat périphérique du centre de Combloux ainsi qu'aux centres des hameaux et villages
- UH : Zone de hameaux avec un tissu peu dense
- UP : Zone de hameaux avec enjeux paysagers
- UE : Zone d'équipement d'intérêt collectif (équipements publics ou privés d'intérêt général) et services publics
- UT : Zone à vocation d'activités touristiques principalement à usage d'hôtels et d'hébergements touristiques
- UTh : Secteur dédié uniquement aux hôtels et restaurants
- Ux : Zones d'activités artisanales et industrielles

ZONES A URBANISER

- 1AUindicée : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et soumise à OAP

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aa : Secteur d'alpage

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur à vocation de sports et loisirs
- Nm : Secteur naturel d'exploitation et d'extraction du granit
- Nmc : Secteur de compensation environnementale de la retenue du Pertuis
- Nv : Site de stockage et valorisation des déchets verts
- Nx : Site de stockage de matériaux

PRESCRIPTIONS

OAP Sectorielles

- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles

OAP Thématiques (A,B,C)

- A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique
- B / Densification du tissu bâti
- C / Milieux naturels et continuités écologiques

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- STECAL : Secteurs de taille et capacité d'accueil limités au titre de l'article L151-23 du CU
- Servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du CU
- Bâtiments pouvant changer de destination repérés au titre de l'article L151-11-2° du CU
- Bâti patrimonial au titre de l'article L151-19 du CU
- Secteurs boisés à préserver repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces verts, parcs ou vergers à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Repérage des zones humides avérées au titre de l'article L151-23 du CU
- Repérage des zones humides potentielles au titre de l'article L151-23 du CU
- Réservoirs de biodiversité repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Trame turquoise repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski et secteurs réservés aux remontées mécaniques, délimités au titre du 3° de l'article R151-48 du CU
- Projet de piste de ski nordique
- Emprise de la servitude SUP1 relative à la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la canalisation définie au titre de l'article R151-34 du CU
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du CU

INFORMATIONS

- Sentiers inscrits au PDIPR repérés au titre de l'article L151-38 du CU
- Piste de ski
- Téléskis ou remontées mécaniques
- Canalisation de transport de gaz
- Tracés de voirie récente
- Mise à jour du bâti cadastral

ETIQUETTES

- 1 : N° d'Emplacement réservé
- 1 : N° de STECAL
- L1 : N° de servitude de mixité sociale
- 1 : N° Changement de destination autorisé (ou habillage à titre d'aide au repérage)
- OAP 1 : N° de secteur OAP

ELEMENT DU PLAN CADASTRAL

- Limite de commune

CHANGEMENT DE DESTINATION AUTORISE	
Vers les activités	N°
	1
	2
Vers l'habitat	N°
	non numéroté

EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (indicative)
46	Amélioration et élargissement de la RD 909, de 10m de plateforme	Commune	33089 m²
53	Création de l'itinéraire mobilité douce de Serves aux Combes	Commune	2070 m²
54	Création de l'itinéraire mobilité douce de Choseaux à Pierre Blanche (largeur 1m50)	Commune	690 m²
55	Création de l'itinéraire mobilité douce des Raies à Plancet (largeur 1m50)	Commune	1603 m²
56	Création de l'itinéraire mobilité douce de Ronnaz aux Coulasses (largeur 1m50)	Département	1280 m²

PERIMETRE D'APPLICATION DES OAP	
Type OAP	Application
OAP sectorielles	Périmètre identifié au document graphique
OAP thématiques A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU/A ou N
OAP thématiques B / Densification du tissu bâti	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU
OAP thématiques C / Milieux naturels et continuités écologiques	Tout projet sur l'ensemble de la commune